



10/03/2009

L'Actu N° 22 de l'Éduc.

Secrétaire Nationale Claire KREPPER
01 44 39 23 52 / 06 28 02 03 30

Actualité de l'Éducation : la preuve par neuf

Evaluations CM₂, missions des Rased, rythmes scolaire, expérimentation des « attestations » de compétences, collège et socle commun, Brevet des collèges, maths en seconde, SEGPA, COP... l'actualité de l'Éducation est chargée en ce printemps 2009.

Le secteur Éducation du SE-UNSA fait le point avec neuf sujets au menu.

> Evaluations CM₂ : Pifomètre et méthode Coué !

Les résultats des très contestables et contestées évaluations CM₂ sont désormais connus : 25 % des élèves de CM₂ ont des acquis fragiles (18 %) ou insuffisants (7 %) en français ; ils sont 35 % en mathématiques (20 % ont des acquis fragiles, 15 % n'ont pas les acquis suffisants). Avec 78 % de remontées, le DGESCO dispose, selon lui « d'une base suffisante pour permettre le pilotage pédagogique ». Interrogé sur d'éventuels « biais » statistiques le DGESCO convoque le « bon sens »... en lieu et place de données statistiques fiables !

La communication de ces résultats fut l'occasion pour lui de se livrer à un exercice d'auto-congratulation et de promotion de la réforme de l'enseignement primaire qui ne s'appuie sur aucune étude qualitative précise mais uniquement sur des « impressions ». Qu'on en juge : le DGESCO « croit que les maîtres apprécient les nouveaux programmes, que les aides personnalisées et les stages sont également appréciés et que les enseignants ont compris ce nouveau dispositif d'évaluation ». Emporté par cet optimisme béat, il se réjouit de voir notre école faire « réussir tant d'élèves ». Comment comprendre que le DGESCO se félicite aujourd'hui de ces résultats somme toute mitigés alors qu'il y a 6 mois, sur la base de données à peu près identiques, il criait à la faillite du système scolaire ? On le voit, tout est affaire de message politique à faire passer. Aujourd'hui, l'heure semble être à la recherche de la réconciliation avec les enseignants. Pour le Ministre, cela passe, semble-t-il, par l'annonce d'une « embellie », fût-elle factice.

> Missions des Rased : simpliste, indigent et réducteur !

Telle fut la réaction du SE-UNSA à la lecture du projet de circulaire détaillant les missions des enseignants spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.

Le ministère nous a présenté une version « resserrée » des missions des membres des Rased... qui n'est en fait qu'une alternative simpliste, indigente et réductrice et qui tente d'assurer la promotion de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires ! Le SE-UNSA a donc vivement réagi et a demandé au Ministre de revoir sa copie en y réintroduisant, entre autres, la notion de prévention et surtout en respectant les 3 heures hebdomadaires de synthèse actuellement incluses dans le service des enseignants des Rased. Nous avons déposé un amendement en ce sens. Nous avons ensuite exigé un bilan qualitatif de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau. Côté DGESCO, on semble s'offusquer de notre demande et on affirme que « tout le monde est content ». Voilà une donnée solide en effet... un peu court tout de même pour vendre la mesure phare de la réforme de l'école primaire ! Suite le 6 avril, date de présentation d'une nouvelle réécriture ministérielle.



> Rythme scolaire et courage politique : cherchez l'intrus !

Le débat sur les rythmes scolaires est relancé ! Le SE-UNSA a participé le 18 mars à Paris à la journée de réflexion coorganisée par la JPA, le réseau français des villes éducatrices et la JPA. Parents, enseignants, chercheurs, théoriciens et pédagogues ont échangé sur les différentes propositions d'aménagement de la semaine scolaire. Le SE-UNSA a placé le débat sur l'aménagement du temps global de l'enfant. Une concertation entre tous les partenaires est indispensable pour élaborer un projet cohérent et se donner les moyens de l'évaluer. Dommage que cette réflexion, faute de courage politique, n'ait pas été menée avant toute modification des rythmes !

> Compétences : on expérimente... ?

Une expérimentation des «attestations» de compétences se déroule actuellement dans des établissements retenus par la DEPP, pour mener l'habituelle évaluation bilan des acquis en maths-français en fin de scolarité primaire et de collège. Cet échantillon est donc représentatif (public, privé, ZEP, RAR,...). L'expérimentation commence au retour des congés d'hiver des différentes zones, la saisie des résultats 6 semaines plus tard. La remontée définitive des résultats est prévue deux semaines plus tard. L'évaluation des compétences doit permettre de positionner chaque élève dans l'acquisition du socle commun et de rendre compte au Parlement, comme le requiert la loi d'orientation de 2005, du pourcentage d'élèves maîtrisant le socle commun et chacune de ses compétences. Même si le ministère propose un protocole d'expérimentation et a confié l'opération aux spécialistes de l'évaluation (la DEPP), les conditions dans lesquelles se déroule l'expérimentation menacent de la rendre inopérante.

Plusieurs problèmes sont à pointer :

- l'absence totale de concertation avec les organisations représentatives des personnels dans la phase d'élaboration du dispositif,
- qu'expérimente-t-on véritablement en CM2 ? Difficile de croire que le ministère expérimente en avril des attestations qu'il a rendues obligatoires pour toutes les écoles dans un B.O. de novembre 2008 !
- le refus de communiquer les documents transmis aux écoles au SE-UNSA. Ce culte du secret fait le lit de toutes les rumeurs et interprétations préjudiciables à cette expérimentation dans un climat de suspicion et de défiance généralisées.
- la transmission tardive du protocole d'expérimentation aux équipes : le hiatus sera grand entre les évaluations pratiquées quotidiennement et ces évaluations de compétences,
- les délais très courts et l'absence de temps de concertation ou de temps banalisés.

> Collège et socle commun : quoi de neuf ?

Livrets de compétences et socle commun, des mots qui peuvent parfois susciter agacement et irritation dans les salles de profs des collèges. Devant l'avalanche des questions à résoudre avec les élèves, une charge de travail supplémentaire n'est pas la bienvenue. Il est vrai que depuis 2005, le gouvernement n'a rien fait pour expliquer l'intérêt du socle commun, répondre aux besoins d'accompagnement, faciliter le travail en équipe et la méthode de validation par compétences. Au contraire, sa politique de suppression de postes et de restrictions d'heures, alliée à la disparition de la carte scolaire est à l'origine d'une méfiance accrue des personnels.

C'est pourquoi le livre de Jean-Michel Zakhartchouk et Rolande Hatem intitulé «Travail par compétences et socle commun» tombe à pic pour relancer le nécessaire débat autour des conditions permettant dans les faits d'assurer la réussite de tous les élèves au collège. Le livre rend compte d'expériences de terrain couvrant toutes les disciplines. Les titres de chapitre, rédigés sous forme de question, annoncent des réponses pragmatiques, très loin du conformisme angélique et de la langue de bois : «travailler par compétences, qu'est-ce que ça change vraiment ?», «les compétences, est-ce la fin des disciplines ?», «se mettre d'accord dans un établissement, est-ce possible ?», «est-ce trop de travail ?», «Quel outil commun pour évaluer dans sa discipline ?», «que faire quand les compétences ne sont pas acquises ?», «comment articuler compétences, socle et programmes dans une classe»...

Travail par compétences et socle commun, Jean Michel Zakhartchouk et Rolande Hatem, CRAP-Cahiers pédagogiques et CRDP d'Amiens, 222 p. -17€.



> DNB : demandez le rayon bricolage...

Et voici revenu le joli mois de mars. Comme chaque année, à pareille époque, le ministère de l'Education nationale présente à la communauté éducative le dernier avatar du brevet des collèges... Après la note de vie scolaire, la validation du B2i et du niveau A2 en langue vivante, la création des mentions et des bourses au mérite, le millésime 2009 fait la part belle au «sport». Il propose de porter à deux le coefficient affecté à la note d'EPS prise en compte pour le brevet. Une modification directement issue de la volonté présidentielle, et qui renvoie au temps pas si lointain où Nicolas Sarkozy se piquait de «faire du sport» et entendait en valoriser la pratique...

Pour le SE-UNSA, cette proposition est inacceptable. Démagogique, elle est surtout totalement contradictoire avec la logique du socle commun, logique qui exclut les coefficients et autres systèmes de pondération hiérarchisant les compétences. Que l'EPS soit fondamentale et contribue à l'acquisition des compétences du socle, c'est certain. Pour autant, elle y contribue autant que les autres disciplines, ni plus, ni moins ! Le SE-UNSA a donc voté contre ce projet de texte lors du dernier CSE, ce qui n'empêchera pas le ministère de l'appliquer dès la prochaine session...

Sur le fond, le SE-UNSA est excédé de voir chaque année depuis 2002, date de l'annonce de la mise en place du «brevet unique», les bricolages succéder aux bricolages sans qu'aucune discussion de fond sur le rôle, la place et la forme du DNB, examen de fin de scolarité obligatoire, n'ait véritablement eu lieu.

> Programme de maths : du nouveau en seconde

Depuis un mois et jusqu'au 15 mai, le futur programme de mathématiques de la classe de seconde est en consultation sur Eduscol. Applicable dès la rentrée prochaine, il se situe dans la continuité du programme de 3ème, récemment rénové. Ce projet présente une approche intéressante faisant, au travers la résolution de problèmes, la part belle à la formation à la démarche scientifique. Par ailleurs, en pointant un nombre limité de capacités, mais devant être atteintes par tous les élèves, le programme se situe résolument en cohérence avec la logique du socle commun. Un changement de perspective d'autant plus pertinent que la classe de seconde a pour fonction de doter les élèves du bagage nécessaire à toutes les poursuites d'études. Evidemment, derrière cette légitime logique de démocratisation, d'aucuns crieront à la régression des exigences synonyme de paupérisation intellectuelle pour nos élites... Inutile de dire que le SE-UNSA ne hurlera pas les loups.

> Où vont les SEGPA ?

Actuellement en discussion rue de Grenelle, un projet de circulaire redéfinit les orientations pédagogiques des SEGPA. Si la spécificité des élèves qu'elles accueillent et l'objectif d'accès à une formation de niveau V sont réaffirmés, la référence omniprésente au socle commun paraît contradictoire avec les nouvelles grilles horaires qui cloisonnent désormais les savoirs... A cette occasion, le SE-UNSA a adressé un courrier au ministre pour pointer un certain nombre de points noirs relatifs la mise en œuvre de la politique des SEGPA dans les académies (articulation entre la CDA et la CDOEA, personnels insuffisants dans les CDOEA pour instruire correctement les dossiers d'orientation en SEGPA, devenir des formations spécialisées, carte des formations adaptées aux sortants de SEGPA...). De plus, le SE-UNSA a rappelé sa revendication d'un service de 18 heures pour tous les enseignants de SEGPA.

> COP : trop complexés, à réorienter !

Selon Pascal Charvet, récemment nommé directeur de l'ONISEP, il serait temps de travailler à une culture de l'orientation. Celle-ci doit renoncer à ses fétiches et ses tabous. Elle doit s'ouvrir aux partenariats. Certes, en stigmatisant une nouvelle fois l'orientation et ses personnels, en renforçant les représentations négatives auprès du public, par de multiples rapports, déclarations à tout va, on ne fait que cristalliser l'angoisse, non seulement des parents mais aussi des jeunes.

En confiant à P. Charvet la mission politique de rendre à l'usager l'orientation, X. Darcos jette à nouveau l'anathème sur les COP. Le nouveau directeur de l'ONISEP affirme, en effet, que l'orientation n'est pas l'exclusive d'un corps de personnels spécialisés et qu'il va proposer à des enseignants volontaires de devenir des «référénts Onisep». Une fois de plus, en déposant les COP de leurs missions, la reconnaissance de leur formation est mise à mal.

La mise en place de la plate forme téléphonique dans l'Académie d'Amiens en est l'exemple le plus criant. Même si ce projet laisse apparaître une demande forte de l'usager et peut contribuer à faire face à une concurrence galopante d'offices privés, il n'en demeure pas moins qu'aucun poste supplémentaire ne sera créé, et que l'afflux de rendez-vous pris à l'issue de ces contacts laisse supposer une surcharge de travail pour les personnels des CIO. Le SE-UNSA ne peut se satisfaire de tels projets, qui reposent essentiellement sur le volontariat individuel et non pas sur des moyens pérennes.